



AVIS D'APPEL A CONSULTANTS-FORMATEURS
Pour l'encadrement du Programme National de
Formation Continue à l'attention des Commissaires
aux Comptes nouvellement agréés.

Programme national de formation

- Nombre de sessions : 7 sessions de formation
- Volume horaire total : 42 heures
- Période : Mai 2026 – Septembre 2026

Pôles régionaux de formation

Alger Est • Alger Ouest • Constantine • Annaba
Sétif • Bordj Bou Arreridj • Béjaïa • Tizi Ouzou
Oran • Mostaganem • Ouargla • Béchar • El Oued.

Alger – 2026

Dans le cadre de ses missions de régulation, de développement, d'encadrement et de renforcement des compétences professionnelles, la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes informe l'ensemble des professionnels concernés du lancement d'un appel à consultants-formateurs en vue d'assurer l'encadrement pédagogique et technique du Programme National de Formation Continue à l'attention des Commissaires aux Comptes nouvellement agréés.

Ce programme national s'inscrit dans la stratégie de la CNCC visant à consolider les acquis professionnels des commissaires aux comptes, à harmoniser les pratiques d'audit au plan national, à promouvoir l'application rigoureuse des normes professionnelles et à accompagner l'évolution de la profession dans un environnement économique, financier et réglementaire en constante mutation.

1. Objet de l'appel

Le présent avis a pour objet la sélection de consultants-formateurs qualifiés appelés à intervenir dans le cadre des différentes sessions du Programme National de Formation Continue organisé par la CNCC au titre de l'année 2026.

Les consultants retenus auront pour mission d'assurer l'animation des sessions de formation, la préparation des supports pédagogiques, l'encadrement technique des participants, ainsi que la transmission des meilleures pratiques professionnelles en matière d'audit financier, de commissariat aux comptes, de contrôle interne, de gouvernance et de déontologie.

2. Présentation succincte du programme

Le programme concerné présente les caractéristiques suivantes :

- Intitulé : Programme National de Formation Continue à l'attention des Commissaires aux Comptes nouvellement agréés ;
- Domaine : Audit financier et commissariat aux comptes ;
- Niveau : Avancé ;
- Nombre de sessions : sept (07) sessions de formation ;
- Durée de chaque session : six (06) heures ;
- Volume horaire global : quarante-deux (42) heures ;

- Période de réalisation : mai 2026 à septembre 2026 ;
- Public concerné : commissaires aux comptes agréés et inscrits au tableau officiel de la CNCC depuis moins de dix (10) années ;
- Pôles régionaux de formation : Alger Est, Alger Ouest, Constantine, Annaba, Sétif, Bordj Bou Arreridj, Béjaïa, Tizi Ouzou, Oran, Mostaganem, Ouargla, Béchar, El Oued.

3. Thématiques des interventions

Les consultants-formateurs sélectionnés pourront être appelés à intervenir, notamment, sur les axes suivants :

- cadre juridique et réglementaire du commissariat aux comptes ;
- normes professionnelles d'audit et normes internationales ISA ;
- planification et conduite de la mission d'audit ;
- techniques d'audit financier et collecte des éléments probants ;
- contrôle interne, gestion des risques et gouvernance d'entreprise ;
- éthique professionnelle, indépendance et prévention des conflits d'intérêts ;
- rapport du commissaire aux comptes et communication avec les organes de gouvernance.

4. Missions des consultants-formateurs

Les consultants-formateurs retenus seront chargés, sous la coordination de la CNCC, de :

- concevoir et structurer le contenu pédagogique de la session confiée ;
- préparer les supports de formation et la documentation technique correspondante ;
- animer les sessions selon le calendrier et l'organisation arrêtés par la CNCC ;
- développer une approche pédagogique combinant référentiels normatifs, cas pratiques et retours d'expérience ;
- contribuer à l'harmonisation de la qualité des enseignements dispensés sur l'ensemble des pôles régionaux ;
- participer, le cas échéant, aux travaux d'évaluation pédagogique et aux actions d'amélioration continue du programme.

5. Profil et conditions requises

Les candidats doivent justifier d'un profil répondant aux exigences suivantes :

- être commissaire aux comptes, expert ou professionnel confirmé disposant d'une compétence reconnue dans les domaines concernés ;
- justifier d'une expérience significative dans la conduite de missions d'audit légal, d'audit financier, de contrôle interne, de gouvernance ou de formation professionnelle ;
- disposer d'une maîtrise avérée du cadre réglementaire régissant la profession ainsi que des normes professionnelles applicables ;
- présenter des aptitudes confirmées en matière de transmission pédagogique, d'animation et d'encadrement professionnel ;
- être en mesure de dispenser un enseignement de haut niveau, fondé à la fois sur la rigueur technique et sur l'expérience pratique.

6. Critères de sélection

Les candidatures seront examinées sur la base notamment des critères suivants :

- niveau et durée de l'expérience professionnelle ;
- expertise technique dans les thématiques du programme ;
- maîtrise des normes professionnelles et des référentiels d'audit ;
- expérience antérieure en matière de formation ou d'encadrement ;
- qualité et pertinence des références produites ;
- aptitude à contribuer au rayonnement et à la qualité institutionnelle du programme.

7. Dossier de candidature

Les candidats intéressés sont invités à transmettre un dossier comprenant :

- une lettre de candidature ou de manifestation d'intérêt ;
- un curriculum vitae détaillé ;
- une présentation synthétique des domaines de compétence ;
- les références professionnelles et pédagogiques pertinentes ;
- l'indication des modules ou thématiques pour lesquels la candidature est présentée ;

- tout document utile permettant à la CNCC d'apprécier la qualité du profil proposé.

8. Modalités d'intervention

Les consultants-formateurs retenus interviendront dans le cadre du calendrier arrêté par la CNCC et selon les besoins du programme dans les différents pôles régionaux retenus.

Les modalités pratiques relatives à l'organisation des sessions, aux supports pédagogiques attendus, aux obligations de coordination et aux conditions d'intervention seront précisées aux candidats sélectionnés par la CNCC.

9. Dispositions finales

À travers le présent appel, la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes entend mobiliser les compétences les plus qualifiées de la profession afin d'assurer la réussite d'un programme national de formation stratégique pour l'avenir du commissariat aux comptes en Algérie.

Cette initiative traduit la volonté de la CNCC de promouvoir une profession hautement qualifiée, rigoureuse, moderne et pleinement alignée sur les exigences de qualité, de transparence et de crédibilité qui s'attachent à l'exercice de la mission de commissaire aux comptes.

La CNCC se réserve le droit d'apprécier souverainement les candidatures reçues et de retenir les profils répondant le mieux aux exigences pédagogiques, techniques et institutionnelles du programme.

Les modalités de dépôt des candidatures, les délais de réception ainsi que les conditions administratives complémentaires feront l'objet d'une communication spécifique de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes.

ANNEXE 1

Cadre général et organisation pédagogique du Programme National de Formation Continue des Commissaires aux Comptes.

1. Objectifs du programme

Le programme vise à atteindre les objectifs suivants :

- renforcer les connaissances techniques des commissaires aux comptes dans les domaines de l'audit financier et du commissariat aux comptes ;
- assurer une meilleure maîtrise des normes professionnelles et des standards internationaux d'audit ;
- améliorer la qualité des missions de certification des comptes ;
- développer les bonnes pratiques professionnelles en matière d'éthique, d'indépendance et de responsabilité professionnelle ;
- renforcer les capacités des commissaires aux comptes face aux nouveaux défis économiques et réglementaires.

2. Public concerné

Le programme s'adresse à :

Les commissaires aux comptes agréés et inscrits au tableau officiel de la CNCC depuis moins de dix (10) années.

Nombre estimé de participants :

500 commissaires aux comptes.

3. Organisation pédagogique

- Le programme de formation sera structuré autour de : 7 sessions de formation
- Chaque session aura une durée de : 6 heures
- Volume horaire total : 42 heures

Les sessions seront organisées de manière alternée et progressive afin de permettre aux participants de concilier formation et activité professionnelle.

4. Calendrier du programme

Période de formation :

- Début : première semaine du mois de mai 2026
- Fin : fin du mois de septembre 2026

Les sessions seront réparties sur une période de cinq mois selon un calendrier établi par la CNCC.

5. Pôles régionaux de formation

Afin de garantir une couverture nationale et de faciliter l'accès des professionnels à la formation, le programme sera organisé à travers 13 pôles régionaux :

1. Alger Est
2. Alger Ouest
3. Constantine
4. Annaba
5. Sétif
6. Bordj Bou Arreridj
7. Béjaïa
8. Tizi Ouzou
9. Oran
10. Mostaganem
11. Ouargla
12. Béchar
13. El Oued.

Chaque pôle régional regroupera les commissaires aux comptes relevant de la zone géographique concernée.

6. Contenu pédagogique du programme

Le programme de formation portera notamment sur les thématiques suivantes :

Session 1 — Cadre juridique et réglementaire du commissariat aux comptes

- rôle et responsabilité du commissaire aux comptes
- cadre légal du commissariat aux comptes en Algérie
- obligations professionnelles

Session 2 — Normes professionnelles d'audit

- normes internationales d'audit (ISA)
- méthodologie de la mission d'audit

Session 3 — Planification et conduite de la mission d'audit

- analyse des risques
- stratégie d'audit
- programmes de travail

Session 4 — Techniques d'audit financier

- procédures d'audit
- collecte et évaluation des éléments probants

Session 5 — Contrôle interne et gouvernance

- évaluation du système de contrôle interne
- gestion des risques

Session 6 — Éthique professionnelle et indépendance

- déontologie
- prévention des conflits d'intérêts
- responsabilité du commissaire aux comptes

Session 7 — Rapport d'audit et communication financière

- rédaction du rapport du commissaire aux comptes
- communication avec les organes de gouvernance

7. Méthodes pédagogiques

La formation sera dispensée par :

- des consultants spécialisés en audit et gouvernance financière ;
- des experts reconnus de la profession ;
- des formateurs agréés par la CNCC.

Les méthodes pédagogiques incluront :

- exposés techniques ;
- études de cas pratiques ;
- échanges d'expériences professionnelles.

8. Livrables

À l'issue du programme, les participants recevront :

Certificat de formation en audit financier et commissariat aux comptes.

Ce certificat sera délivré conjointement par :

- la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC)
- les consultants intervenants dans le programme.

9. Impact attendu du programme

Ce programme national de formation devrait permettre :

- le renforcement des compétences professionnelles des commissaires aux comptes ;
- l'amélioration de la qualité des missions d'audit ;
- l'harmonisation des pratiques professionnelles ;
- et la consolidation du rôle de la profession dans la transparence et la gouvernance économique.

ANNEXE 2

SYLLABUS DÉTAILLÉ DU PROGRAMME NATIONAL DE FORMATION CONTINUE

À l'attention des Commissaires aux Comptes nouvellement agréés.

SESSION 1

Cadre juridique et réglementaire du commissariat aux comptes.

Objectif pédagogique

Cette session vise à permettre aux commissaires aux comptes de maîtriser l'environnement juridique et réglementaire encadrant l'exercice de leur profession en Algérie. Elle a pour objectif de renforcer la compréhension du rôle institutionnel du commissaire aux comptes dans le système de gouvernance des entreprises, d'identifier ses responsabilités légales et professionnelles et de clarifier les obligations auxquelles il est soumis.

Contenu pédagogique

1. Le rôle du commissaire aux comptes dans l'économie

- fonction de certification des comptes
- rôle dans la transparence financière
- protection des actionnaires et des tiers
- contribution à la confiance dans l'information financière
- rôle dans la gouvernance d'entreprise

2. Nature juridique de la mission de commissariat aux comptes

- mission légale permanente
- distinction entre audit légal et audit contractuel
- principe d'indépendance de la mission
- portée de la certification des comptes

3. Cadre légal et réglementaire en Algérie

- dispositions du Code de commerce relatives au commissariat aux comptes
- loi relative aux professions comptables
- textes réglementaires régissant la profession
- normes professionnelles applicables.

4. Responsabilités du commissaire aux comptes

- responsabilité civile professionnelle
- responsabilité pénale
- responsabilité disciplinaire

5. Obligations professionnelles

- indépendance
- secret professionnel
- obligation de diligence
- procédure d'alerte

Études de cas

- conflit d'intérêts dans une mission d'audit
- responsabilité du commissaire aux comptes face à une irrégularité significative
- analyse d'une situation de refus de certification

SESSION 2

Normes professionnelles d'audit

Objectif pédagogique

Cette session vise à renforcer la maîtrise des normes professionnelles encadrant la mission d'audit légal et à familiariser les participants avec les standards internationaux d'audit (ISA).

Contenu pédagogique

1. Introduction aux normes d'audit

- objectifs des normes d'audit
- principes fondamentaux de l'audit financier
- structure des normes ISA

2. Normes relatives à la planification et à la réalisation de l'audit

- NAA/ISA 200 : objectifs de l'auditeur
- NAA/ISA 220 : contrôle qualité de la mission
- NAA/ISA 300 : planification de l'audit
- NAA/ISA 315 : identification et évaluation des risques

3. Normes relatives aux éléments probants

- NAA/ISA 500 : éléments probants
- NAA/ISA 520 : procédures analytiques
- NAA/ISA 530 : sondages d'audit

4. Normes relatives aux conclusions et au rapport d'audit

- NAA/ISA 700 : formation de l'opinion
- NAA/ISA 705 : opinions modifiées
- NAA/ISA 706 : paragraphes d'observation

Études de cas

- analyse d'un dossier d'audit selon les normes ISA
- identification des écarts de conformité

SESSION 3

Planification et conduite de la mission d'audit

Objectif pédagogique

Permettre aux commissaires aux comptes de structurer efficacement la mission d'audit et d'adopter une démarche méthodologique conforme aux normes professionnelles.

Contenu pédagogique

1. Compréhension de l'entité et de son environnement

- analyse du modèle économique
- compréhension du secteur d'activité
- identification des risques

2. Évaluation des risques d'audit

- risque inhérent
- risque de contrôle
- risque de détection

3. Élaboration de la stratégie d'audit

- définition de la stratégie globale
- planification des travaux
- allocation des ressources

4. Programmes de travail

- préparation des programmes d'audit
- documentation des procédures
- supervision des travaux

Études de cas

- élaboration d'un plan d'audit pour une PME
- identification des zones de risque significatif

SESSION 4

Techniques d'audit financier

Objectif pédagogique

Développer les compétences techniques des commissaires aux comptes en matière de procédures d'audit et d'analyse des éléments probants.

Contenu pédagogique

1. Procédures d'audit

- inspection documentaire
- observation
- confirmation externe
- recalcul
- procédures analytiques

2. Techniques d'audit par cycle

Audit du cycle :

- achats – fournisseurs
- ventes – clients
- trésorerie
- immobilisations
- stocks
- paie

3. Utilisation des techniques de sondage

- méthodes de sélection
- échantillonnage statistique et non statistique.

4. Évaluation des anomalies

- anomalies détectées
- seuil de signification
- correction des erreurs

Études de cas

- analyse d'un cycle de trésorerie
- audit du cycle achats

SESSION 5

Contrôle interne et gouvernance

Objectif pédagogique

Comprendre le rôle du contrôle interne dans la fiabilité de l'information financière et apprendre à évaluer l'efficacité des dispositifs de contrôle interne.

Contenu pédagogique

1. Concepts fondamentaux du contrôle interne

- objectifs du contrôle interne
- composantes du contrôle interne

2. Modèle COSO

- environnement de contrôle
- évaluation des risques
- activités de contrôle
- information et communication
- pilotage du dispositif

3. Évaluation du contrôle interne par l'auditeur

- compréhension du système
- tests de contrôle
- identification des faiblesses

4. Gouvernance d'entreprise

- rôle des organes de gouvernance
- comité d'audit
- relations avec les commissaires aux comptes

Études de cas

- cartographie des risques
- analyse d'un système de contrôle interne

SESSION 6

Éthique professionnelle et indépendance

Objectif pédagogique

Renforcer la culture éthique et la conformité aux principes déontologiques de la profession.

Contenu pédagogique

1. Principes fondamentaux de la déontologie

- intégrité
- objectivité
- compétence professionnelle
- confidentialité
- comportement professionnel

2. Indépendance du commissaire aux comptes

- indépendance d'esprit
- indépendance en apparence

3. Gestion des conflits d'intérêts

- identification des situations à risque
- mesures de sauvegarde

4. Responsabilité éthique

- manquements déontologiques
- sanctions disciplinaires

Études de cas

- situation d'indépendance compromise
- gestion d'un conflit d'intérêts

SESSION 7

Rapport d'audit et communication financière

Objectif pédagogique

Permettre aux commissaires aux comptes de maîtriser les techniques de rédaction du rapport d'audit et les modalités de communication avec les organes de gouvernance.

Contenu pédagogique

1. Structure du rapport du commissaire aux comptes

- introduction
- opinion d'audit
- fondement de l'opinion
- observations éventuelles

2. Types d'opinion

- opinion sans réserve
- opinion avec réserve
- refus de certification
- impossibilité de certifier

3. Communication avec les organes de gouvernance

- échanges avec le conseil d'administration
- communication avec le comité d'audit

4. Communication financière

- information des actionnaires
- transparence financière

Études de cas

- analyse d'un rapport d'audit
- rédaction d'une opinion modifiée

Résultats pédagogiques attendus du programme

À l'issue du programme, les commissaires aux comptes devront être en mesure de :

- appliquer les normes professionnelles d'audit ;
- structurer et conduire efficacement une mission d'audit ;
- évaluer les risques financiers et les dispositifs de contrôle interne ;
- rédiger des rapports d'audit conformes aux standards professionnels ;
- exercer leur mission dans le respect des principes d'éthique et d'indépendance.

TABLEAU RECAPITULATIF DES SESSIONS DE FORMATION

Le programme national de formation continue est structuré autour de sept (07) sessions pédagogiques, permettant de couvrir l'ensemble des dimensions juridiques, techniques et déontologiques de la mission de commissariat aux comptes.

Session	Intitulé de la session	Principaux thèmes abordés	Durée
Session 1	Cadre juridique et réglementaire du commissariat aux comptes	Rôle et responsabilités du commissaire aux comptes – Cadre légal en Algérie – Obligations professionnelles	6 heures
Session 2	Normes professionnelles d'audit	Introduction aux normes internationales d'audit (ISA) – Principes et exigences des normes d'audit – Application pratique	6 heures
Session 3	Planification et conduite de la mission d'audit	Analyse des risques – Élaboration de la stratégie d'audit – Programmes de travail et organisation de la mission	6 heures
Session 4	Techniques d'audit financier	Procédures d'audit – Collecte et évaluation des éléments probants – Audit par cycles (achats, ventes, trésorerie, stocks, paie)	6 heures
Session 5	Contrôle interne et gouvernance	Évaluation du système de contrôle interne – Gestion des risques – Gouvernance d'entreprise et rôle du comité d'audit	6 heures
Session 6	Éthique professionnelle et indépendance	Principes déontologiques – Prévention des conflits d'intérêts – Indépendance du commissaire aux comptes	6 heures
Session 7	Rapport d'audit et communication financière	Rédaction du rapport du commissaire aux comptes – Types d'opinion – Communication avec les organes de gouvernance	6 heures

Volume horaire total du programme : 42 heures

Ce programme vise à assurer une mise à niveau technique et professionnelle des commissaires aux comptes nouvellement agréés, tout en favorisant l'harmonisation des pratiques d'audit conformément aux normes professionnelles en vigueur.

Encadrement du programme de formation

Le Programme National de Formation Continue est placé sous la supervision de la Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes (CNCC), qui assure son pilotage institutionnel, son organisation ainsi que le suivi de sa mise en œuvre.

Direction du programme

La direction générale du programme est assurée par :

- YAHIAOUI Mohamed, Président .

Responsables chargés de l'exécution du programme

La coordination opérationnelle et le suivi de l'exécution du programme sont assurés par :

- ABOUDI Mohamed, Secrétaire Général par intérim,
- BELLAL Bakir, Trésorier,
- SOUALMIA Tahar, Membre.

Ces responsables veillent notamment à la coordination pédagogique, à l'organisation logistique des sessions de formation ainsi qu'au suivi de la participation des commissaires aux comptes au programme national de formation continue.

Contact

Chambre Nationale des Commissaires aux Comptes

Cité des 498 logements – Bâtiment 08 – N°01

Haï El-Djorf – Bab Ezzouar – Alger

Tél/Fax : 044 98 59 23

Tél : 044 98 58 46

Site web : www.cn-cncc-dz

Adresse e-mail : contact@cn-cncc.dz